

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Península Europe S.à r.l. SARL personne morale liée à Abilio Dos Santos Diniz, Member of the board of directors

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : CARREFOUR

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 07 janvier 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : Extension of financial instrument

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Forward financial instrument

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 0.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 0.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 08 janvier 2019

COMMENTAIRES :

Extension of the maturity of a pre-existing pre-paid forward agreement taking initially 30,754,124 Carrefour shares (ISIN FR0000120172) as underlying asset (disclosed on 30 March 2016, AMF document 2016DD422029), increased to 31,087,145 Carrefour shares as underlying asset as part of such extension. 333,021 Carrefour shares are added as part of the extension to the pledge securing Peninsula Europe S.A R.L.'s obligations under the pre-paid forward transaction.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."